



Saisie attribution compte bancaire

Par **marieve84**, le **22/05/2015 à 13:49**

bonjour, rnrndeja un grand merci a tous les intervenants sur ce site genial aujourd'hui j'ai besoin de vous alors je vous demande de l'aide: rnrnj ai eu une saisie attribution sur compte bancaire le 7 mai aujourd'hui le 22 mai toujours pas de lettre d'assignation qui doit être faite 8 jours après la saisie donc normalement procédure annulée si j'ai bien compris. rnrnj essaie d'appeler l'huissier car reçu quand même la lettre de la banque ou le nom de l'huissier est indiqué mais repondeur depuis 8 jours il doit être en vacances doit être joignable..... rnrnj ai écrit et téléphoné à la banque car ce même jour j'ai fait 3 CB qui doivent être retirés de la saisie si faite avant l'heure où l'huissier a fait la saisie mais impossible de savoir à quel heure a été faite la saisie. la banque refuse de me dire l'heure et n'ayant aucune nouvelle de l'huissier, de plus un huissier du 13ème a-t-il le droit de saisir mon compte alors que j'habite dans le 84? mes ressources sont faites d'IJ déjà saisie sur salaire (trésor public) et de rsa donc insaisissable? que puis-je faire? merci d'avance.

Par **aguesseau**, le **23/05/2015 à 00:20**

bjr, rnsi l'huissier ne vous a pas signifié la saisie attribution dans le délai de 8 jours, la sanction de l'inobservation de cette règle est la caducité de la saisie (art. 58 al. 1 du décret du 31 juillet 1992). rnil faut saisir le juge de l'exécution seul compétent pour contester une saisie. rncdt